

connues qui préoccupent le Canada dans les questions de cet ordre. Certains des articles de ces pactes internationaux relèvent directement de la compétence que la constitution du Canada réserve exclusivement aux provinces canadiennes. Conséquemment, dans l'examen/son adhésion à ces pactes, le gouvernement du Canada tiendra naturellement à consulter les provinces pour obtenir l'assurance que les autorités provinciales seront disposées à appliquer les dispositions qui relèvent de leur compétence. /de

Madame la Présidente, je voudrais maintenant dire quelques mots de l'importance des travaux que la troisième Commission a terminés au cours de cette vingt-et-unième session et vous transmettre toute la gratitude de mon gouvernement pour le tact et l'adresse dont vous avez fait preuve en présidant à ces délibérations.

De l'avis de ma délégation, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le pacte international relatif aux droits civils et politiques et le protocole facultatif de ce dernier pacte constituent trois des instruments les plus importants qui aient été formulés dans le domaine des droits de l'homme depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. A notre avis, ces trois grands documents prennent maintenant leur place appropriée comme partie intégrale de ce vaste programme en vertu duquel les Nations Unies posent les jalons qui permettront une vie plus complète et plus pleine à tous les peuples de l'univers.

Ces documents donnent un sens et un appui plus profonds à la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Ils intensifient et éclairent les valeurs essentielles; ils cristallisent une pensée et une attitude nouvelles envers les problèmes des droits de l'homme et ils donnent une orientation nouvelle et un mandat plus significatif aux Nations Unies elles-mêmes. A notre avis, dès qu'ils seront adoptés par l'Assemblée générale, il incombera aux Nations Unies de travailler sans répit à l'acceptation générale de ces documents et à l'observation de leurs dispositions par les membres. Nous attachons une importance toute particulière à un programme soutenu de publicité parce que c'est là un élément important de la nécessité que nous reconnaissons tous d'édifier à travers le monde une opinion publique bien informée qui sera en mesure de suivre le dialogue sur les droits de l'homme et d'y participer, dialogue que ces instruments feront naître et intensifieront.

Madame la Présidente, j'ai souligné l'importance que ma délégation attache aux deux pactes internationaux et au protocole facultatif. Nous croyons que ces